

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 29-mai-2018

Date de révision : 29-mai-2018

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	Fairy Professional All in One Original
Identificateur de produit	91165200_PGP_CLP_EUR
Synonymes	PA00217646
Produit commercial	Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

Catégorie de produit	Dose unitaire pour lave-vaisselle
----------------------	-----------------------------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
	BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)
Adresse e-mail	Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com pgsds.im@pg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500
--------------------------	--

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 - (H318)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification: Aucun composant PBT et vPvB

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	No.-CAS	No.-CE	N° d'enregistrement REACH	% massique	Classification (Règ. 1272/2008)	Facteur M (chronique)	Facteur M (aigu)
Sodium Carbonate	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>30	Eye Irrit. 2(H319)	1	1
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	239-707-6	01-2119457268-30	5 - 10	Ox. Sol. 3(H272) Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)	1	1
PEG/PPG-10/2 Propylheptyl Ether	166736-08-9	Polymer		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Irrit. 2(H319)	1	1
Trideceth-n	69011-36-5	Polymer		1 - 5	Eye Dam. 1(H318)	1	1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Interrompre l'utilisation du produit. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire un peu d'eau pour diluer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation	Toux. Éternuements.
Symptômes/blessures après contact cutané	Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.
Symptômes/blessures après contact oculaire	Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.
Symptômes/blessures après ingestion	Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Aucune information disponible.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Conseils à destination des secouristes	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Déversements importants : pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Autres informations	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Autres informations	Consulter les sections 8 et 13.
---------------------	---------------------------------

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
---	---

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage	Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.
Produits incompatibles	Voir la section 10.
Matières incompatibles	Voir la section 10.
Interdictions relatives au stockage mixte	Sans objet.
Exigences relatives aux locaux et aux lieux de stockage	Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Consulter la section 1.2.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Consommateurs

Nom chimique	No.-CAS	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, court terme – systémique
Sodium Carbonate	497-19-8	10 mg/m ³		
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4		6.4 mg/cm ²	

Nom chimique	No.-CAS	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4			6.4 mg/cm ²

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	No.-CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L

Nom chimique	No.-CAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4			16.24 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Aucune information disponible
Équipement de protection individuelle	Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.
Protection des mains	Sans objet.
Protection des yeux	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	Sans objet.
Protection respiratoire	Sans objet.
Dangers thermiques	Sans objet.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
Aspect	Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide	
État physique	Solide	
Couleur	coloré	
Odeur	Agréable	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	Aucune donnée disponible	Solide 10 - 11 Liquide 6 - 8.5
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides.
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2))
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit .
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Solubilité	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température d'auto-inflammabilité	74.7 °C	Épreuve des Nations unies H.1 : épreuve de TDAA des États-Unis
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Propriétés explosives	Sans objet	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas un comburant – UN.O.1	

9.2 Autres informations

Autres informations Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Sans objet.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dans le mélange

Nom chimique	No.-CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	497-19-8	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (US EPA 16 CFR 1500.40)	-
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	893 mg/kg bw (US EPA 1984)	> 2000 mg/kg bw (US EPA)	-
PEG/PPG-10/2 Propylheptyl Ether	166736-08-9	>300-2000 mg/kg bw	-	-
Trideceth-n	69011-36-5	>300-2000 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Effets d'écotoxicité Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, ni comme entraînant des effets indésirables à long terme sur l'environnement.

Toxicité aiguë

Nom chimique	No.-CAS	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Sodium Carbonate	497-19-8	300 mg/L (Lepomis)	-	200 mg/L	-

		macrochirus; 96 h)		(Ceriodaphnia sp.; 48 h)	
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	70.7 mg/L (Pimephales promelas; 96 h)	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex; 48 h)	-
Trideceth-n	69011-36-5	10 mg/l	10 mg/l	10 mg/l	-

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	No.-CAS	Persistance et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)
Trideceth-n	69011-36-5	Biodégradable Il est improbable que cette substance soit persistante	>60%

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	No.-CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Sodium Carbonate	497-19-8	Non mesuré(e)	
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	Non mesuré(e)	

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

considérations relatives à l'élimination

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.

Code de déchets du CED

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU Sans objet

14.2 Nom d'expédition Sans objet

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Sans objet

14.4 Groupe d'emballage Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil Sans objet

IBC

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Sans objet
14.2 Nom d'expédition	Sans objet
14.3 Classe de danger	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Sans objet
14.2 Nom d'expédition	Sans objet
14.3 Classe de danger	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Sans objet
14.2 Nom d'expédition	Sans objet
14.3 Classe de danger	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet

ADN

14.1 ONU/n° d'identification	Sans objet
14.2 Nom d'expédition	Sans objet
14.3 Classe de danger	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

5%-15% Polycarboxylates, 5%-15% Agents de blanchiment à base d'oxygène, 5%-15% Tensioactifs non ioniques, <5% Phosphonates ; Enzymes , Parfums, Citronellol, Limonene, Linalool

Législation de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe XIV, Substances soumises à autorisation Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Autres réglementations, restrictions et interdictions

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (CE) n° 1907/2006.

Information sur les législations nationales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Date d'émission : 29-mai-2018

Date de révision : 29-mai-2018

Motif de la révision Sans objet

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

DNEL : Niveau dérivé sans effet

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test

LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)

OEL : Limite d'exposition professionnelle

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique

PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que

ce soit.

Fin de la FDS